

UNSA Territoriaux Réunion



COMMUNIQUE DE PRESSE

Faisant suite au préavis de grève émis le 21 novembre dernier, l'Unsa Région Réunion a participé à la réunion de négociation organisée par le Proviseur du Lycée Leconte De Lisle en présence des services compétents de la Région Réunion (DRH, DIRED).

A cette occasion, les griefs ont été présentés à la direction de l'Etablissement. L'Unsa Région Réunion se félicite du dénouement heureux de ce conflit et de la signature du protocole d'accord (cf pièce jointe) entre le lycée Leconte De Lisle et l'Unsa Région Réunion, dans lequel le Proviseur reprend notamment la gestion directe des Agents Techniques Territoriaux des Etablissements d'Enseignement (ATTEE). Ce qui exclut tout contact direct et indirect entre l'agent comptable et les ATTEE. Il convient de noter, à cet égard, que l'agent incriminé à présenter publiquement ses excuses lors de cette réunion de négociation.

Cette démarche illustre, s'il en fallait une preuve supplémentaire, la priorité donnée au dialogue constructif qui doit prévaloir entre l'Autorité Fonctionnelle et l'Unsa Région Réunion lorsque des conflits sont portés à la connaissance de notre organisation.

L'Unsa Région Réunion, en sa qualité de syndicat majoritaire, continuera à assurer la défense des agents relevant de la Collectivité Régionale dans le respect de la règlementation en vigueur.

D'ores et déjà, l'Unsa Région Réunion saisit cette occasion pour informer les ATTEE des avancées récentes obtenues grâce à un dialogue constructif avec l'Autorité Territoriale :

- Mise à disposition d'un carnet de ticket restaurant par mois en faveur des collègues des lycées, ceci à compter de la rentrée d'août 2017 ;
- Maintien du salaire pour les agents contractuels (ATTEE) lors des grandes vacances et ce, à compter de la rentrée d'août 2017 ;

Ces avancées concrètent se traduiront par des gains de pouvoir d'achat dès l'année 2017.

S'agissant tout particulièrement des agents des Routes et Administratifs, l'Unsa Région Réunion se félicite des engagements pris par la Collectivité Régionale dans les domaines suivants :

- Transposition des dispositions de la loi Sauvadet portant sur la résorption de l'emploi précaire (stagiarisation des agents relevant de la catégorie C éligibles) ;
- Mise en place d'un régime de prévoyance, en lien avec les mutuelles ;
- Révision des plages horaires ;
- Extension de la Nouvelle Bonification Indiciaire à l'ensemble des agents éligibles.

L'année 2016 qui s'achève reste conforme à la feuille de route de l'Unsa Région Réunion et comporte des avancées significatives en faveur de nos agents.

PJ : - courrier de l'Unsa Région Réunion relatif à la situation des agents du lycée Leconte De Lisle

- Protocole d'accord daté du 28 novembre 2016, entre l'Etablissement et l'Unsa Région Réunion
- Photos

Info/Contact :

Yves TAMBON

Secrétaire Général de l'Unsa Région Réunion

Mail : unsa.regionreunion@gmail.com

0692 606 500